

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2025

numéro
CC 250925_15

L'an deux mille-vingt cinq, le vingt cinq septembre,
 Le Conseil communautaire, dûment convoqué le dix neuf septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	59
présents	37
exprimés	47
vote	
pour	47
contre	0
abstention	0

Présents :

Martine BAÏSSET, Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Sonia ROMERO, Jean Michel BRAL, Jean TRINQUIER, Jérôme CLARISSAC, Daniel FABRE, Luc BEVILACQUA, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie ROCOPLAN, Ludovic CROS, David BOSC, Monique GALEOTE, Gilles MARRES, Marie-Laure VERDOL, Damien ALIBERT, Isabelle PEDROS, Claude LAATEB, Damien ROUQUETTE, Christophe ROMO, Frédéric ROIG, Antoine GOUTELLE, Valérie ROUVEIROL, Félicien VENOT, Jean-Luc REQUI, Michel ABRIC, Françoise OLIVIER, Bernard JAHNICH, Pierre-Paul BOUSQUET, Sandrine TONON, Philippe BERLENDIS, Éric OLLIER, Isabelle PERIGAULT, Delphine BENOIT, Daniel VALETTE.

Absents avec pouvoirs :

Jean-Paul PAILHOUX à Jean-Luc REQUI, Bernard GOUJON à Valérie ROUVEIROL, Ali BENAMEUR à Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER à Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ à Ludovic CROS, Magali STADLER à Claude LAATEB, Joana SINEGRE à Damien ROUQUETTE, Jean-Christophe COUVELARD à Bernard JAHNICH, Sophie PRADEL à Pierre-Paul BOUSQUET, Michel DRUENE à Daniel VALETTE.

Absents :

Joëlle GOUDAL, Michel COMBES, Véronique VANEL, Alain VIALA, Fadilha BENAMMAR KOLY, Izia GOURMELON, Fatiha ENNADIFI, David DRUART, Ahmed KASSOUH, Christian RICARDO, Clément THERY, Chantal BASCOUL.

OBJET :	Admission en non-valeur pour l'année 2025 sur le budget annexe du service de l'assainissement non collectif
----------------	--

VU le Code général des collectivités territoriales, et en particulier, les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

VU les états de la trésorerie du 28 août 2025 portant sur des créances irrécouvrables du budget annexe du service de l'assainissement non collectif,

CONSIDÉRANT que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur de ces créances par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables,

CONSIDÉRANT que les créances irrécouvrables présentées en non-valeur par le Trésorier représentent un montant total de deux-mille-neuf-cent-soixante-dix euros cinq centimes (2 970,05 €) pour le budget annexe du service de l'assainissement non collectif, correspondant à quarante-une (41) pièces comptables présentées dans l'état du trésorier du 28 août 2025 annexé à la présente délibération,

Où l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE** d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables annexées à la présente délibération, pour le montant total de deux-mille-neuf-cent-soixante-dix euros cinq centimes (2 970,05 €) sur le budget annexe du service de l'assainissement non collectif,

- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que les écritures correspondantes seront imputées au budget annexe du service de l'assainissement non collectif au compte 6541,

- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
034-200017341-20250925-CC_250925_15-DE
Date de télétransmission : 26/09/25
Date de publication : 01/10/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le vingt cinq septembre deux mille vingt-cinq
Le Président,
Jean-Luc REQUI

EDITION HELIOS

Présentation en non valeurs

arrêtée à la date du 28/08/2025

034007 SGC COEUR D'HERAULT

22705 - SPANC-CC LODEVOIS ET LARZAC

Exercice 2025

Numéro de la liste 5856620331

Type de liste : Non valeur

41 pièces pour un total de 2970,05€

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique - Inconnue	
	Personne physique - Particulier	Personne morale de droit privé
Catégories de produits	11 Pièces pour	1131,88
	28 Pièces pour	1733,89
	2 Pièces pour	104,28
Motifs de présentation	300 DIVERS	10 Pièces pour
	89 REDEVANCE ASST	23 Pièces pour
	REDEVANCES DIAGNOSTIC	8 Pièces pour
Tranches de montant	Poursuite sans effet	32 Pièces pour
	RAR inférieur seuil poursuite	9 Pièces pour
Exercice de P.E.C	Intérieur strictement à 100	14 Pièces pour
	Supérieur à 100 et inférieur à 1000	27 Pièces pour
	2020	2883,15
	2019	0,03
	2018	0,3
	2017	0,82
	2016	0,29
	2015	313,45
	2014	677,64
	2013	312,81
	2012	202,86
	2011	629,05
	2010	632,8
		200

SGC COEUR D'HERAULT

5 Av du Président WILSON

34800 CLERMONT L'HERAULT

Tél. 04 67 96 01 31

sgc.coeurherault@dgfp.finances.gouv.fr

22705_RV12_ETAT_PRESENT_ADMISS_NV_CSV_034007_20250828_773448660231

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence	N° ordre	Imputation	Norm du redevable	Objet pièce	RAR	Motif de la présentation
Inconnue		2010-T-44	17062--			300-DIVERS		100/Poursuite sans effet
Inconnue		2010-T-151	17062--			300-DIVERS		100/Poursuite sans effet
Inconnue		2011-T-135	17062--			300-DIVERS		100/Poursuite sans effet
Particulier		2011-T-114	17062--			300-DIVERS		32.8/Poursuite sans effet
Particulier		2011-T-151	17062--			300-DIVERS		100/Poursuite sans effet
Inconnue		2011-T-58	17062--			300-DIVERS		100/Poursuite sans effet
Inconnue		2011-T-71	17062--			300-DIVERS		100/Poursuite sans effet
Inconnue		2011-T-454	17062--			300-DIVERS		100/Poursuite sans effet
Particulier		2011-T-136	17062--			300-DIVERS		100/Poursuite sans effet
Particulier		2012-T-296	17062--			300-DIVERS		100/Poursuite sans effet
Inconnue		2012-T-19	17062--			300-DIVERS		100/Poursuite sans effet
Particulier		2012-T-183	17062--			REDEVANCES DIAGNOSTIC		101.43/Poursuite sans effet
Particulier		2012-T-291	17062--			REDEVANCES DIAGNOSTIC		101.43/Poursuite sans effet
Particulier		2012-T-295	17062--			REDEVANCES DIAGNOSTIC		101.43/Poursuite sans effet
Particulier		2013-T-46	17062--			REDEVANCES DIAGNOSTIC		101.43/Poursuite sans effet
Particulier		2013-T-305	17062--			REDEVANCES DIAGNOSTIC		101.43/Poursuite sans effet
Particulier		2014-T-259	17062--			REDEVANCES DIAGNOSTIC		101.43/Poursuite sans effet
Particulier		2014-T-172	17062--			9-REDEVANCE ASST		104.27/Poursuite sans effet
Particulier		2014-T-172	17062--			9-REDEVANCE ASST		104.27/Poursuite sans effet
Société		2015-T-97	17062--			9-REDEVANCE ASST		104.27/Poursuite sans effet
Particulier		2015-T-249	17062--			9-REDEVANCE ASST		104.27/Poursuite sans effet
Particulier		2015-T-18	17062--			9-REDEVANCE ASST		52/Poursuite sans effet
Particulier		2015-T-148	17062--			9-REDEVANCE ASST		0.02/Poursuite sans effet
Particulier		2015-T-225	17062--			9-REDEVANCE ASST		104.27/Poursuite sans effet
Particulier		2015-T-74	17062--			9-REDEVANCE ASST		104.27/Poursuite sans effet
Particulier		2016-T-339	17062--			9-REDEVANCE ASST		0.1/Poursuite sans effet
Particulier		2016-T-286	17062--			9-REDEVANCE ASST		104.27/Poursuite sans effet
Particulier		2016-T-275	17062--			9-REDEVANCE ASST		104.27/Poursuite sans effet
Particulier		2016-T-352	17062--			9-REDEVANCE ASST		104.27/Poursuite sans effet
Particulier		2017-T-245	17062--			9-REDEVANCE ASST		0.02/RAR inférieur seuil poursuite
Particulier		2017-T-266	17062--			9-REDEVANCE ASST		0.27/RAR inférieur seuil poursuite
Particulier		2018-T-186	17062--			9-REDEVANCE ASST		0.27/RAR inférieur seuil poursuite
Inconnue		2018-T-126	17062--			9-REDEVANCE ASST		0.01/RAR inférieur seuil poursuite
Inconnue		2018-T-113	17062--			REDEVANCES DIAGNOSTIC		121.9/Poursuite sans effet
Particulier		2018-T-220	17062--			9-REDEVANCE ASST		0.54/Poursuite sans effet
Particulier		2018-T-64	17062--			9-REDEVANCE ASST		0.54/RAR inférieur seuil poursuite
Particulier		2019-T-133	17062--			9-REDEVANCE ASST		0.3/RAR inférieur seuil poursuite
Particulier		2020-T-88	17062--			9-REDEVANCE ASST		0.01/RAR inférieur seuil poursuite
Société		2020-T-78	17062--			9-REDEVANCE ASST		0.01/RAR inférieur seuil poursuite
Particulier		2020-T-34	17062--			9-REDEVANCE ASST		0.01/RAR inférieur seuil poursuite
Inconnue		2015-T-118	17062--			300-DIVERS		208.54/Poursuite sans effet
						TOTAL	2 970,05 €	